

LES DYNAMIQUES D'INSTALLATION AGRICOLE DES JEUNES GÉNÉRATIONS DANS LA RÉGION DE SASSANDRA À L'AUBE DE L'AN 2000

OLIVIA BUCQUET ET JULIEN CALAS

INTRODUCTION

Les zones géographiques que nous avons étudiées se situent à l'est du pays godié, autour de Sago, et dans la moitié nord du pays neyo, autour de Gaoulou. La zone Godié ouest et le littoral neyo ne sont donc pas représentés dans nos enquêtes. L'arrière-pays de Sassandra est totalement intégré à l'économie de plantation qui s'est développée dans le sud-ouest ivoirien après l'indépendance : les plantations rencontrées sont le café, le cacao ainsi que les agrumes en pays neyo et les palmiers à huile en pays godié. Ces deux dernières aires de spécialisation sont liées à l'implantation des usines de transformation de COCI-COOPAGRUM et Palmindustrie.

Nous avons envisagé deux axes pour aborder la question de l'installation des jeunes dans le secteur agricole. D'une part, il s'agit de définir les possibilités économiquement viables d'intégration des jeunes dans le système agraire actuel. Une rétrospective historique nous a permis de dégager les modalités d'insertion des cadets sociaux dans l'économie de plantation et les évolutions actuelles de ces conditions. D'autre part, cela conduit donc à définir, d'autre part, le statut social du jeune qui s'installe : son degré de dépendance par rapport à sa parenté, l'accès qu'il peut avoir aux moyens de production et les modalités d'héritage.

Nous avons procédé par enquêtes sur un échantillon sélectionné de façon raisonnée, et non pas aléatoire, d'exploitations agricoles que nous avons jugées représentatives des contextes socio-historiques, économiques et agronomiques se rencontrant dans les zones d'étude. Ce sont des enquêtes technico-économiques et pour chacune, l'objectif est de caractériser le système de production de l'exploitation : 62 enquêtes ont été réalisées dans la zone godié, et 61 en pays neyo.

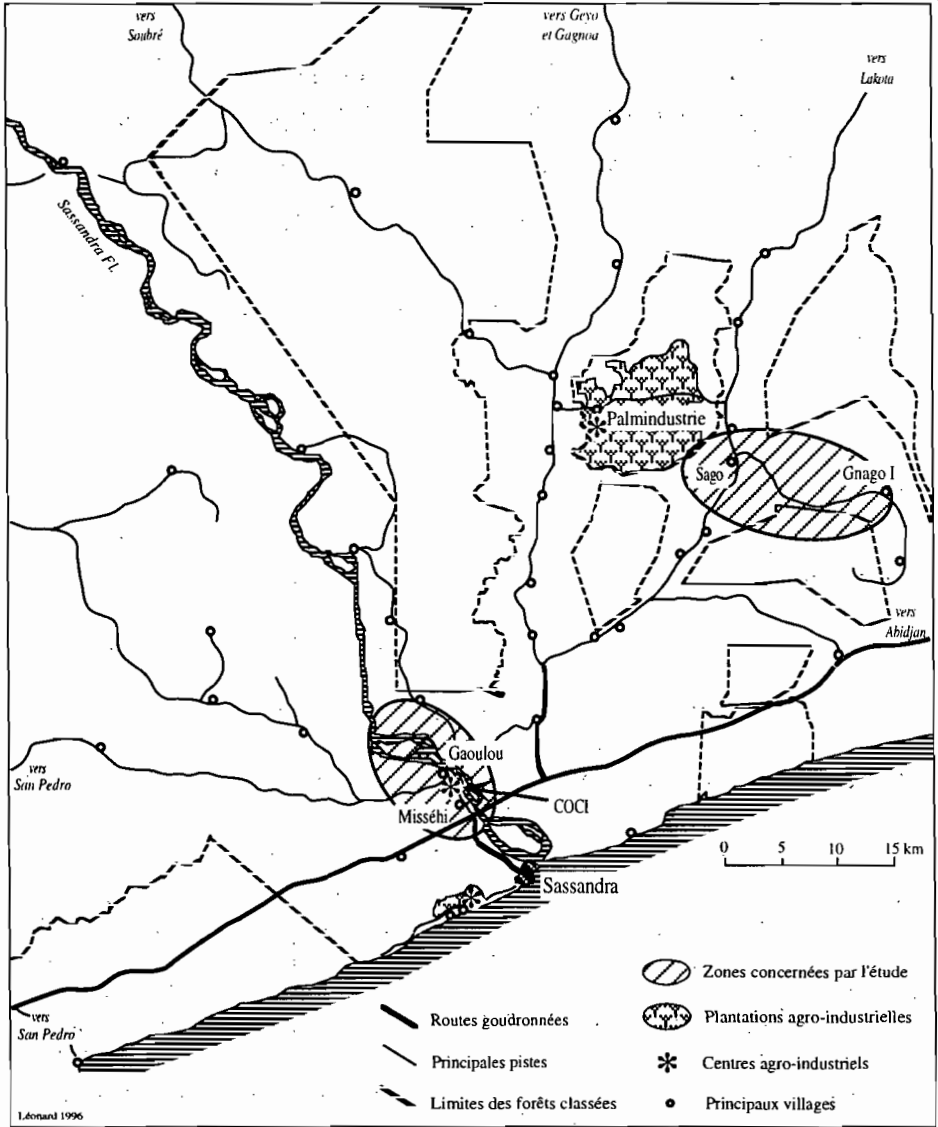


Figure 1. Localisation des zones étudiées.

Enfin, les dynamiques décrites sont indépendantes des programmes spécifiques d'intervention des institutions ivoiriennes et d'encadrement pour l'installation des jeunes. Elles peuvent donc être considérées comme représentatives de la situation prévalant dans la majeure partie de la zone forestière, où le désengagement de l'État a été marqué depuis une dizaine d'années, même si une expérience d'intégration de « jeunes agriculteurs modernes » au secteur agrume est en cours dans la sous-préfecture de Sassandra, au niveau du village de Sahoua.

EVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE SASSANDRA DU XVIII^e SIÈCLE À NOS JOURS

L'évolution du XVIII^e siècle à 1960, vers l'économie de plantation actuelle

Le peuplement actuel de l'arrière pays de Sassandra semble s'être mis en place entre 1700 et 1750 pour les pays Neyo et Godié, si l'on en croit les généalogies reconstituées pour les villages de Sago, Gnago, Gaoulou et Misséhi. À cette époque les paysans exploitent un écosystème forestier par abattis-brulis itinérant sur des friches de longue durée pour mettre en culture des produits vivriers : le riz principalement pour les Godié, et le riz et le manioc pour les Neyo.

Dans les villages cohabitent quelques lignages dont l'organisation est patrilinéaire, polyginique et la résidence est virilocale. L'aîné masculin d'un lignage assure la fonction de gérant de la production : il choisit les parcelles à cultiver, distribue le travail, récupère et redistribue dans le lignage toutes les productions agricoles et cynégétiques. L'autorité de l'aîné se traduit aussi sur le plan social : il décide des modalités du mariage des jeunes hommes de son lignage et paie la dot qui lui est liée. À sa mort, l'héritage du chef de lignage revient aux frères par rang d'aînesse, non à ses enfants biologiques. Enfin, on note qu'à cette période la forêt primaire est un bien commun aux lignages du village, aucune zone de forêt primaire n'est donc attribuée à tel ou tel lignage. Les personnes n'ont de droits d'usage que sur les parcelles qu'ils ont déjà mises en culture (parcelles cultivées et friches qui leur succèdent jusqu'au moment de les remettre en culture).

Au cours du XIX^e siècle le système agraire connaît une révolution liée à l'extension du commerce de traite (huile de palme et caoutchouc principalement) entre les navires européens qui croisent sur la côte atlantique de l'Afrique et les autochtones. Pour les autochtones, l'effet de ces échanges commerciaux est l'introduction de nouveaux rapports marchands monétarisés entre villages, et l'acquisition d'outils manufacturés importés d'Europe, surtout les machettes. Avec ces nouveaux outils de défrichement ils accrois-

sent les superficies cultivées et grâce aux capitaux issus du commerce, la fréquence des échanges de biens de prestige augmente (en particulier la dot en bovins, pagnes, alcools, métaux et armes). Avec la multiplication des liens matrimoniaux, de plus en plus de femmes des proches régions situées au Nord (pays bété et dida) arrivent dans les zones étudiées. Il en résulte une période de croissance démographique. Avec l'accroissement des capitaux, le pouvoir des aînés se trouve conforté. Chez les Neyo, qui sont les seuls producteurs d'huile de palme au XIX^e siècle, apparaît déjà la notion de propriété foncière par lignage : la palmeraie appartient à l'aîné qui organise le travail des membres du lignage (grossoirement les jeunes récoltent les régimes de palme, les femmes fabriquent l'huile et l'aîné en pratique le commerce et monopolise les profits), l'héritage se fait par rang d'ainesse au sein du lignage.

À partir des années 1890, la région est soumise au régime colonial français. L'impact principal est la mise en œuvre de l'impôt de capitation et du travail obligatoire qui amorce le processus de déstructuration sociale. Mais c'est aussi l'introduction des cultures pérennes, surtout le café, qui généralise l'appropriation durable de certaines parcelles au profit de certains lignages, bien que les surfaces de café restent très limitées. Après la « pacification », la libre circulation des personnes et l'ouverture de pistes forestières, permettent l'arrivée de certains étrangers à la région : chez les Godié ce sont des planteurs africains (du Nord et de l'Est), chez les Neyo la proximité du port attire en plus des Européens qui investissent dans des bananeraies (PILLET-SCHWARTZ, 1989). Ces plantations requièrent beaucoup de main-d'œuvre et dès les années 1930 commence une immigration des zones soudaniennes vers Sassandra. Les allogènes sont accueillis par les autochtones qui leur cèdent des terres en échange de présents (tabacs, alcools, ...) symboliques de la reconnaissance du bénéficiaire. Lorsque l'arrivée des migrants et les cessions contre rétributions monétaires se développent, les Godié et Neyo sont amenés à se partager et s'approprier entre lignages les zones de forêt primaire au cours des années 1950.

Les mécanismes de la mise en place de l'économie de plantation de 1960 au milieu des années 1980

Dès les années 1930, alors que Sassandra devenait l'un des ports les plus importants de Côte-d'Ivoire, les Européens se sont largement implantés en territoire neyo et sur l'axe Sassandra-Gagnoa. Le reste de l'arrière-pays s'est désenclavé à partir de la décennie de 1950 avec l'ouverture de nouvelles pistes forestières. À cette époque, la faible densité de population autochtone engendre un contrôle lâche du foncier, tandis que les orientations économiques choisies par l'État colonial puis ivoirien permettent le développement du « front pionnier du cacao » dans la région d'étude (SCHWARTZ, 1993).

Ce processus se caractérise par une immigration massive (surtout à partir de 1970) dans la zone forestière en général et autour de Sassandra en particulier. Corrélativement à l'augmentation de la population allogène, une extension très importante des surfaces de plantations pérennes de café et surtout de cacao crée de profondes modifications de l'écosystème forestier. Le développement de l'économie de plantation entraîne une transition sur le plan social, par laquelle le lignage cesse d'être la structure sociale de base et de référence au profit de la famille restreinte, unité de main-d'œuvre sur la plantation. Les systèmes de production agricole basés sur les plantations pérennes qui sont mis en place, se différencient en fonction de l'accès plus ou moins large des agriculteurs au foncier et à la main-d'œuvre. À cette époque on peut distinguer grossièrement trois situations.

Les personnes ayant eu un accès large au foncier, mais restreint à la main-d'œuvre

Il s'agit généralement d'autochtones, Godié ou Noyo, dont la jeune main-d'œuvre familiale a fui le secteur agricole. C'est au cours des années 1960, que les règles d'héritage traditionnelles sont remises en question, par les aînés eux-mêmes, au profit d'héritages par filiation directe. Cette réforme correspond à la nécessité que ressentent les autochtones de retenir autour d'eux leur main-d'œuvre familiale biologique. Jusqu'à la colonisation, seul l'aîné décidait du moment du mariage de ses enfants⁽¹⁾, et il n'était pas rare que ceux-ci aient à attendre jusqu'à l'âge de 30 à 35 ans. Dès le début du XX^e siècle, fuir la structure lignagère est devenu pour les jeunes un moyen de s'émanciper de l'autorité de leurs aînés, car, à cette période, s'ouvrent dans les zones urbaines de Basse-Côte des possibilités d'études scolaires ou de travaux rémunérés.

Les aînés godié se sont donc trouvés avec beaucoup de foncier mais peu de main-d'œuvre familiale; ils ont fait appel à la main-d'œuvre étrangère migrante pour mettre en place de nouvelles surfaces de cacao, en la rémunérant par un accès accru à la terre. Cette forme de rémunération était certes bon marché dans un premier temps, mais elle réduisait à terme le patrimoine foncier des autochtones. Cette forme d'accès à la main-d'œuvre s'est cependant avérée insuffisante pour leur permettre de réaliser de vastes plantations de cacao (5 à 10 ha). Ces chefs de famille se sont donc tournés vers la culture du palmier à huile, qui leur permettait de bénéficier des avantages financiers et techniques avancés par la SODEPALM, à partir de la fin des années 1960, pour impulser le développement de cette spéculation.

1. Puisque ce mariage était assujéti au paiement d'une forte dot à la famille de l'épouse.

Au milieu des années 1980, ces personnes se trouvent donc en général à la tête d'exploitations diversifiées dans la production de café, cacao, palmier, tout en maintenant une production vivrière d'autosubsistance. La complémentarité des calendriers de cultures et des rentrées de trésorerie permet à ces exploitants de financer des itinéraires techniques assez intensifs sur leurs plantations et d'obtenir des revenus moyens, la surface limitée en cacao ne permettant pas de profiter pleinement de la bonne rémunération dont a bénéficié cette culture.

Chez les Neyo, la perte du contrôle foncier est encore plus précoce, du fait de l'installation des planteurs européens puis de leur main-d'œuvre, et du faible engagement de la population autochtone dans le secteur agricole (emplois sur les bateaux comme kroumen, stratégie de scolarisation plus poussée). L'emploi dans les transports maritimes devenant précaire après 1980, les aînés sont pour la plupart revenus au village ; ils y retrouvent les anciens fonctionnaires rentrés pour jouir de leur statut de retraités et prétendre au statut de « vieux ». Ils ont récupéré de vieilles plantations de café ou de cacao réalisées par leurs pères à l'époque coloniale, qui avaient souvent été abandonnées, et ont employé les réserves foncières de leur lignage pour capitaliser le travail des migrants allogènes en échange d'un accès à la terre : cet accès est conditionné à la plantation de 2 à 3 ha de cacao puis à leur entretien jusqu'à leur entrée en production. Les Neyo récupèrent ensuite ces plantations qu'ils placent en général en métayage, n'ayant pas de fils au village pour s'en occuper. Enfin, ils assurent une production vivrière importante, grâce à la main-d'œuvre féminine qui assure aussi la transformation du manioc, du poisson, de l'huile de palme, du savon, entre autres, et leur commercialisation sur les marchés.

Un facteur déterminant pour l'avenir de ces groupes est l'état actuel de leurs réserves foncières : un certain nombre de Godié possèdent encore des surfaces non négligeables de forêt primaire, alors que chez les Neyo ces surfaces sont très faibles.

Les personnes ayant eu un accès large au foncier et à la main-d'œuvre

Il s'agit en majorité d'immigrants du Centre de la Côte-d'Ivoire, essentiellement des Baoulé : ils bénéficiaient généralement d'appuis facilitant leur accès à la terre, mais aussi d'un capital d'installation, certains étaient déjà propriétaires d'une plantation dans leur région d'origine. Ils disposaient d'une main-d'œuvre migrante d'autant plus importante que la concession foncière était plus grande. En effet, la main-d'œuvre venait travailler pour le propriétaire contre la promesse que ce dernier leur céderait une partie de ses réserves foncières ou qu'il obtiendrait auprès des autochtones de nouvelles terres pour les y installer. Ainsi la main-d'œuvre était d'autant plus attirée qu'il y avait

de disponibilités foncières. Vis-à-vis de leur main-d'œuvre familiale, ces planteurs avaient depuis longtemps adopté les héritages par filiation directe et même les cessions de foncier entre vivants. L'enfant biologique ou même les neveux venaient donc travailler pour leur parent contre le gîte, le couvert et surtout la promesse d'avoir un jour leur propre parcelle.

Lors de la création de ces exploitations, la productivité du travail était la plus importante avec le cacao, de par la complémentarité igname-cacao à la mise en place de la plantation, et là « rente différentielle forêt »⁽²⁾ plus propice au cacao (RUF, 1987 et 1988). Ainsi, ces agriculteurs ont choisi une spécialisation totale de leur exploitation, plantant la quasi-totalité du foncier disponible en cacao. Cette dynamique les amena généralement au milieu des années 1980 à disposer d'importantes plantations (dans la zone godié étudiée 10 à 30 ha, mais parfois beaucoup plus, et 10 à 20 ha en pays neyo, où ils sont moins nombreux). En outre, ils ont réservé leurs plus mauvaises terres à des cycles de vivrier, mais sans disposer de réserves de forêt ou de très peu.

Les personnes ayant eu un accès restreint au foncier mais important à la main-d'œuvre

Dans la majorité des cas, il s'agit d'immigrants des régions de savane du Nord (Sénofo ivoiriens, mais aussi Burkinabè, Maliens...). Contrairement aux immigrants précédents, ces populations disposaient d'un faible capital d'installation et surtout de peu d'appuis politiques pour avoir accès à la terre. Ils s'installaient donc d'abord comme salariés ou comme métayers, le plus souvent auprès des autochtones. Ils accumulaient progressivement pour finalement acheter la terre, ou la recevoir en don de la part de leurs employeurs autochtones (qui leur ont souvent cédé de vieilles caféières dont ils voulaient se débarrasser). Avec l'accroissement de la population allochtone et de la demande en terre, celle-ci a acquis une valeur monétaire au cours des années 1970. Cette valeur n'a cessé de croître ensuite, de sorte que ces personnes ont eu un accès d'autant plus réduit à la terre que l'acquisition intervenait tard.

Cependant, ils ont disposé d'une importante capacité à capter une main-d'œuvre familiale peu exigeante quant à sa rémunération, puisqu'il s'agissait pour elle essentiellement de s'assurer un accès à la terre à travers ce premier travail. Cela leur a permis d'occuper rapidement l'espace qu'on leur avait cédé, et de mettre en place des plantations dont les rendements étaient élevés, grâce à des itinéraires techniques très intensifs en travail. Comme le

2. Après abattis d'une forêt primaire, la productivité du travail est très supérieure à celle qu'offre un autre précédent agronomique, du fait de la plus grande fertilité minérale et organique du sol, du faible enherbement et d'une plus forte disponibilité en eau.

groupe précédent, ils se sont spécialisés majoritairement en cacao, mais ont également planté du café sur les terres moins adaptées à la cacaoculture.

En outre, ils ont introduit la riziculture inondée dans des casiers aménagés dans les bas-fonds, avec parfois l'aide de l'opération de développement de la SODERIZ. Les revenus (et l'accès aux intrants) qu'ils ont parvenus à tirer de cette intensification leur a permis d'investir du capital et d'intensifier à leur tour les itinéraires techniques sur les plantations. Dans la zone neyo, ils ont profité de leur savoir-faire et de la proximité de Sassandra pour développer des activités maraîchères en bas-fonds.

Ainsi, au milieu des années 1980, ces personnes se trouvaient avec des surfaces variables (5 à 15 ha selon leur ancienneté dans la région) de plantations de café et cacao, avec rarement plus d'un hectare de bas-fonds. Parallèlement, ne disposant plus de réserves foncières, ils louaient de jeunes friches aux autochtones pour réaliser leurs cultures vivrières.

La crise post 1985 jusqu'à nos jours

Au cours des années 1980, les forêts accessibles sont devenues extrêmement rares dans les deux zones étudiées. L'épuisement de leurs dernières réserves forestières se traduit pour la majorité des exploitations par la dissolution de la « rente différentielle » qui leur était associée et donc par une diminution de la productivité. L'accès au foncier est devenu de plus en plus coûteux, les autochtones voyant fondre leurs réserves et prenant conscience de leur perte de contrôle sur la terre. Avec la réduction de l'accès au foncier, les mécanismes de captation de la main-d'œuvre deviennent moins efficaces, ce qui augmente le coût de la main-d'œuvre et réduit ainsi la rentabilité du capital plantation.

À partir de 1988, des facteurs conjoncturels sont venus se greffer sur ce blocage structurel. La surproduction de cacao au niveau mondial a provoqué une chute rapide des cours à partir du milieu des années 1980. Sa répercussion sur le prix garanti au planteur a été différée jusqu'en 1988 mais ses effets ont été d'autant plus brutaux : mévente de la récolte 1988, émaillée de refus d'achat et de non-paiement, puis réduction de moitié du prix au producteur (LÉONARD, 1993 ; LÉONARD et OSWALD, 1995). Enfin, en janvier 1994, les paysans subissent de plein fouet la dévaluation du franc CFA, qui renchérit le coût des intrants et de la commercialisation.

Il résulte de ces deux facteurs une perte de rentabilité des plantations de cacao et un repli massif sur la main-d'œuvre familiale. Or parallèlement à ces événements, la crise s'étend dans les villes et les autres secteurs économiques. Nombre de jeunes autochtones ne trouvent plus d'emplois extra-agricoles et amorcent un retour à la terre dans leur région d'origine. Dans ce

contexte, les situations décrites dans la partie précédente connaissent des évolutions.

Les aînés autochtones se retrouvent en situation de force : ils détiennent la plupart des réserves foncières, dont la valeur ne cesse de croître, et bénéficient du retour d'une partie de leur main-d'œuvre familiale biologique. Même s'il s'accompagne de redevances en travail au profit des aînés, le retour au village n'en est pas moins une assurance-chômage qui crée une réelle tendance des jeunes à revenir sous l'autorité des aînés. En outre, la diversification sur le palmier à huile et les agrumes qu'ont réalisée les aînés, permet d'offrir aux jeunes des possibilités d'installations sur des exploitations qui supportent mieux l'impact de la chute des cours du café et du cacao.

Pour les Baoulé par contre, la situation devient soudain critique : les revenus de leurs importantes plantations s'effondrent et leur capacité à capter la main-d'œuvre non familiale se trouve fortement réduite. Ils entament alors majoritairement un processus d'extensification des itinéraires techniques menés sur leur plantation (moins de travail salarié, moins d'entretien, moins d'intrants investis) et un accroissement de l'exploitation de la main-d'œuvre familiale.

La majorité des immigrés du Nord continue pour sa part à bénéficier d'une main-d'œuvre importante : en effet, il reste toujours des candidats au départ dans les régions d'origine et les réseaux d'immigration ne sont pas encore réorientés car ils passent forcément par des parents déjà implantés dans les bassins d'emploi. De plus, le coût de reproduction sociale de cette force de travail semble être plus faible que la moyenne et les immigrés du Nord supportent donc différenciellement mieux la crise d'accès à la main-d'œuvre salariée. Enfin, ceux qui ont pu avoir accès à des bas-fonds sont moins sensibles à l'effondrement des cours du café et du cacao grâce à la diversification effectuée vers le riz inondé ou le maraîchage.

Les tendances du système agraire actuel étant dégagées, nous allons étudier, à la lumière des différentes situations rencontrées par les aînés, les modalités d'installation des jeunes.

LES MODALITÉS D'INSERTION DES JEUNES GÉNÉRATIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Les jeunes dont les parents disposent de réserves foncières

Dans la zone d'étude godié, on rencontre deux types de situations qui correspondent à deux avantages historiques souvent réunis par les autochtones.

D'une part, certains jeunes Godié, généralement issus des lignages autochtones principaux, ont bénéficié de l'assise politique de leurs parents pour

obtenir l'immatriculation comme planteur villageois de palmier ; immatriculation nécessaire pour bénéficier de la collecte et de l'écoulement de la production, mais aussi pour recevoir les plants sélectionnés issus des pépinières de Palmindustrie. En outre, ils bénéficient de l'expérience acquise par leurs parents dans la mise en place de cette culture. Ces jeunes, qui se sont récemment installés, se sont vu céder des surfaces réduites (7 ha en moyenne) qui sont actuellement plantées en totalité de palmier à huile. Ils ne disposent généralement pas de réserves foncières et seulement de surfaces réduites pour leurs propres productions vivrières, de sorte qu'ils restent largement dépendant de leurs parents biologiques pour leur nourriture. Lorsque les surfaces de palmier sont plus importantes, pour faire face au manque de main-d'œuvre, ils font d'abord appel à des sociétés de jeunes⁽³⁾, puis finalement tendent à installer des métayers sur une partie de leurs plantations.

D'autre part, certains jeunes bénéficient des réserves de forêt qu'ont su conserver leurs parents biologiques. Ils ont ainsi été installés sur des surfaces de 35 ha en moyenne, dont généralement seulement 25 % sont constituées de cultures effectivement en production. Ces cultures sont composées de cacaoyères plantées par les jeunes et parfois aussi de petites caféières, anciennes, qui leur ont été cédées par leurs parents biologiques. Comme dans le cas précédent, ils sont souvent dépendants de leurs parents pour leur alimentation : la plupart prennent au moins un repas quotidien avec leurs aînés. Cela correspond d'abord à leur statut de célibataires : n'étant pas mariés et ne disposant d'aucun capital, sinon celui concédé par leur père, les jeunes restent dépendants de celui-ci pour le versement de la dot à la famille de leur future épouse. Pour capter la main-d'œuvre dont ils manquent, ils exploitent la rente foncière, en louant des friches de *Chromolaena odorata*⁽⁴⁾ pour 1 à 2 cycles de vivrier, à des personnes qui manquent de terres pour réaliser leurs propres productions vivrières.

Dans les deux cas les résultats d'exploitation sont assez semblables, avec une productivité du travail moyenne proche de 190 000 FCFA/actif total⁽⁵⁾ (avant dévaluation) et un revenu de 260 000 FCFA/actif familial. Toutefois, de nombreux jeunes Godié souffrent d'un accès beaucoup plus limité à la terre ou aux réseaux sociaux qui permettent de bénéficier de l'appui de Palmindustrie. Le développement ces dernières années de pépinières et de réseaux de collecte privés pour l'exploitation de palmier à huile pourrait cependant permettre à plus de jeunes de s'installer comme planteurs auto-

3. Les exploitations concernées présentent souvent des orientations et des structures fort différentes, ce qui permet de mobiliser le groupe à différentes périodes, alors que ce serait beaucoup plus difficile si tous les membres avaient le même calendrier de culture.
4. Plus connue localement sous le nom de « *sékou touré* ».
5. Main-d'œuvre non familiale comprise.

nomes. Cette perspective se traduit par la mise en réserve de terres à cet effet, lorsque la situation foncière le permet, ou par des achats de terre.

Chez les Neyo, le second cas exposé ci-dessus est virtuellement inconnu car il reste trop peu de terre à la disposition des familles. Par contre, certaines situations se rapprochent beaucoup du premier cas. Parmi les jeunes rentrés au village récemment, deux situations se présentent qui correspondent à deux étapes successives de leur retour.

Dans un premier temps, ils héritent d'une vieille plantation de moins de 5 ha. Cette parcelle est alors placée en métayage, et parfois même c'est un aîné qui s'occupe de recruter le métayer de sorte que le jeune ne reçoit qu'un tiers du produit de la parcelle, le reste étant réparti entre l'aîné gestionnaire et le métayer producteur. Le jeune célibataire est alors dépendant de ses parents pour son alimentation : il participe aux travaux du vivrier qui sont réservés aux hommes (défrichage...) et doit aussi aider son père dans différentes tâches (rénovation d'un toit...) pour bénéficier du produit de la récolte vivrière au même titre que les autres membres de la famille. Par ailleurs, il cherche des possibilités de rémunération annexe, par exemple dans un commerce de poissons ou à travers un rôle d'intermédiaire rétribué (vente de billets pour le bus qui passe quotidiennement...). Ces jeunes restent à l'affût d'une opportunité de travail en ville, à l'usine du COCI, à la scierie ou cherchent les moyens de monter un commerce.

Dans un second temps, le jeune recherche généralement à réduire sa dépendance, le mariage constituant une étape décisive dans ce sens. Il essaie alors d'accroître la surface en plantation : soit il récupère une petite parcelle cacaoyère qu'il remet en état, soit il plante une parcelle d'agrumes. Or des contraintes sont posées pour ces dernières : un contrat doit être passé avec la coopérative (COOPAGRUM) pour écouler la production ; celle-ci fixe, d'une part, un seuil minimum de surface en production (5 ha) et, d'autre part, un niveau technique (engrais, outillage), conditions censées garantir un minimum quant à la quantité et la qualité des fruits livrés. Ces seuils induisent des investissements fixes et des coûts de fonctionnement lourds qu'un jeune ne peut assurer au départ : un jeune Neyo commence avec 2 ha maximum (limite fixée par le temps de travail) qui ne peuvent produire le volume requis avant 5 ans. Ici, les Neyo bénéficient de l'assise politique de leurs parents et de leur niveau de scolarisation, qui leur donnent accès soit à un prête-nom déjà inscrit sur les listes de la coopérative, soit à des facilités pour l'inscription et la plantation en connaissant directement les responsables de la coopérative ou de l'usine. L'itinéraire technique adopté est peu intensif en travail et en capital car ils n'ont pas les moyens de financer un outillage spécifique aux agrumes, ni d'acquérir les engrais et les produits phytosanitaires recommandés. Pour la main-d'œuvre, ils ont recours à des immigrants redevables

d'un service envers eux (location d'une friche de *Chromolaena odorata* pour le vivrier). Enfin cette activité n'est possible que grâce au soutien alimentaire de leurs parents et aux compléments de pêche, ou au petit commerce (attiéké, gâteaux...) de leur femme sur le marché.

En définitive, ces paysans n'échappent pas à la situation de dépendance des jeunes Godié et Neyo vis-à-vis de leurs parents biologiques : dépendance alimentaire et dépendance pour l'accès à la terre. Compte tenu des surfaces qui sont en jeu, en particulier chez les Godié, ils ont tout intérêt à se concilier les faveurs de leur aîné en vue d'une future cession de terre, et éventuellement à tenter de négocier des cessions entre vivants. L'aspect des modalités d'accès à l'héritage est important car les règles restent très floues entre le droit traditionnel (héritage pour les aînés du lignage) et les héritages par filiation directe mis en œuvre ces dernières décennies. Ainsi, on a pu voir chez les Neyo un cas d'héritage où le fils resté au village recevait une partie des terres paternelles à condition de gérer le reste des plantations au bénéfice de ses oncles résidant en ville. Ce sujet de conflit reflète les intérêts contradictoires des aînés pour à la fois conserver leur main-d'œuvre familiale en lui faisant miroiter de futures cessions de terres mais aussi accaparer le capital foncier de leurs frères par le biais du droit traditionnel (CHAUVEAU, 1994).

Face à cette situation de dépendance, on observe que nombre de ces jeunes, généralement instruits, tentent d'accroître leur poids dans les réseaux villageois, en occupant de nouvelles fonctions sociales : ils sont représentant de comités villageois de tel ou tel parti politique, ou agent d'État Civil, ou délégué de la poste, ou membre des bureaux des Groupes à Vocation Coopérative (GVC), ou encore dirigeant de groupes religieux ou même du club de football. Plus ce rôle est important mieux il leur permet de négocier leur avenir.

Les jeunes dont les parents ont bénéficié de l'accès à la terre et à la main-d'œuvre

Avec la crise, les familles de ces jeunes se sont généralement trouvées soudainement dans une situation économique tendue : leur revenu s'est effondré, réduisant ainsi le capital pouvant être investi pour intensifier l'itinéraire technique mené sur la plantation de cacao, et leur accès à la main-d'œuvre salariée a été fortement réduit. Ils ont donc eu tendance à se retourner massivement sur la main-d'œuvre familiale. Aussi, les marges de manœuvre des jeunes issus de ces familles sont-elles souvent réduites.

S'étant destinés à devenir planteurs à leur tour, et n'ayant donc pas suivi d'études poussées, ces jeunes dépendent complètement de leurs aînés pour leur future installation. Contrairement au cas précédent, ils n'ont d'autre

moyen de pression pour négocier leur future installation que la possibilité de placer leur force de travail ailleurs. Ainsi, la plupart d'entre-eux ont obtenu par cession entre vivants des plantations de cacao, sur des surfaces d'autant plus importantes que l'installation a été précoce (jusqu'à 7 à 8 ha pour les plus âgés). Mais en contre-partie ces jeunes sont soumis à de fortes redevances en travail. Ils vont donc travailler régulièrement pour l'aîné qui les a installés, et ce service en travail est souvent d'autant plus important que leur installation est récente. La productivité du travail se situe généralement pour leur exploitation vers 170 000 FCFA/actif total et leur revenu varie autour de 210 000 FCFA/actif familial.

Leurs perspectives s'inscrivent entre cette petite plantation (dont ils ne peuvent obtenir la meilleure productivité du fait de ces prestations) et un héritage, mais qui interviendra sur des plantations d'autant plus vieilles que l'aîné en situation de céder son patrimoine est âgé. Ces jeunes doivent alors faire face au problème de la reconversion/replantation du cacao, souvent en l'absence de réserves de forêts primaires, et alors que les prélèvements en travail dont ils ont été l'objet ont bloqué leurs velléités de capitalisation préalable par le travail. Un certain nombre d'entre-eux est donc en situation d'attente : pas encore installés, ils ont une petite source de revenus et sont prêts à abandonner le milieu agricole pour tenter leur chance dans d'autres secteurs d'activité malgré la conjoncture peu propice.

Les jeunes dont les parents n'ont eu un accès élargi qu'à la main-d'œuvre

Nous l'avons vu en première partie, ce groupe s'est le mieux adapté à la situation de crise en développant des cultures de bas-fonds à haute valeur ajoutée par unité de surface et en limitant le coût de sa reproduction sociale, en même temps que celui de la main-d'œuvre employée. Ceci explique pourquoi on rencontre encore tellement de candidats pour planter aux alentours déjà très défrichés de Sassandra.

Ces familles ont pu maintenir une marge d'accumulation et ce sont elles qui continuent à investir dans le foncier alors que la crise a poussé certains immigrés à quitter le Sud-Ouest ivoirien pour leur village d'origine. Comme dans le cas précédent, et pour les mêmes raisons, les fils de ces planteurs ont une marge de négociation réduite avec les aînés du groupe : ils travaillent environ 2 ans comme salarié, métayer ou simple membre de la famille chez ces-derniers. Ces parents-employeurs leur négocient ensuite une parcelle de taille toujours inférieure à 5 ha, ou bien leur accordent une partie d'une plantation que le jeune a remis en état durant ces deux années.

À partir de ce schéma général d'installation, différents cas de figure apparaissent :

D'abord, ceux qui disposent de vergers de cacao, tendent à s'orienter vers une gestion agroforestière du « capital plantation » (LÉONARD et OSWALD, 1996). En effet, les plants de cacao y sont généralement âgés et, afin d'en freiner le vieillissement et de diversifier les revenus, les planteurs ont tendance à laisser se développer un couvert d'arbres utilitaires au milieu de la plantation. On constate ainsi que nombre d'entre-eux bénéficient de revenus complémentaires non négligeables par la vente de cola, d'avocats et de divers fruits, mais aussi en adoptant de plus en plus l'igname cocoa-sié qui pousse même sous l'ombrage du cacao. Un tel comportement concerne également les fils de planteurs baoulé, qui ont bénéficié de la cession d'une plantation du vivant de leur père, et tentent de maintenir ainsi leur « capital plantation » (cas du paragraphe précédent).

Mais la majeure partie de ces jeunes paysans n'a eu accès qu'à une friche dégradée ou à une vieille plantation caféière devenue improductive. Dans ce cas, ils ont souvent pris la décision d'arracher les caféiers pour permettre le développement d'un recrû de *Chromolaena odorata* sur lequel ils gèrent des cycles de productions vivrières (maïs, riz, arachide, etc.), dont une partie est commercialisée par leur femme. Pour compléter leurs revenus, il leur arrive de travailler comme contractuels ou comme métayers sur d'autres exploitations.

Une telle situation n'exclut pas des stratégies de capitalisation par le travail à travers la mise en place de plantations qui permettront à ces jeunes d'obtenir des revenus à l'hectare plus élevés et de compenser ainsi les blocages fonciers auxquels ils doivent faire face. Cette culture pérenne est souvent du cacao, planté en association avec des cultures vivrières (essentiellement des tubercules) et des arbres utilitaires. La vivacité du recrû de *Chromolaena odorata* leur impose alors un travail d'entretien très important. Pour échapper aux engorgements du calendrier de travail, ils sont organisés en société de travail d'une quinzaine de personnes minimum présentant des contraintes et des intérêts similaires. Ces sociétés sont alors capables de réaliser le gros du travail de sarclage, récolte ou autre, en un jour pour l'un d'entre eux.

Dans la zone d'influence du COCI-COOPAGRUM, se développent actuellement des plantations d'agrumes « clandestines » car elles ne répondent pas aux critères fixés par le complexe agro-industriel (surfaces inférieures à 5 ha, peu d'engrais). Nombres de jeunes cherchant à développer une stratégie similaire de capitalisation par la plantation pérenne et d'intensification se sont lancés dans cette culture sans appui institutionnel et écoulent leur production par l'intermédiaire d'un parent déjà inscrit sur les listes de la coopéra-

tive. Ici encore, ces stratégies réussissent, au-delà des blocages fonciers, dans la mesure où ces planteurs, d'origine soudanienne, bénéficient d'un accès préférentiel et peu coûteux à la main-d'œuvre de même origine, soit à travers l'insertion dans une société de travail, soit/et par des contrats à rémunération différée donnant accès à la terre.

Dans tous les cas, la productivité du travail se situe généralement pour eux autour de 170 000 FCFA/actif total et leur revenu s'établit en moyenne à 210 000 FCFA/actif familial.

CONCLUSION

Avec la crise, les « espaces de négociation » de l'installation pour un jeune sont plus restreints qu'il y a quelques années, et se traduisent par des orientations nouvelles du système agraire. La plupart des jeunes autochtones tentent de se reconvertir vers les agrumes ou les palmeraies en jouant des rentes que leur procurent de plus larges possibilités d'accès au foncier ; les jeunes du second groupe cherchent de meilleures opportunités ailleurs et ne reproduisent de toutes façons pas le modèle de plantations de leurs parents ; enfin, c'est chez la majorité des migrants du Nord que l'on trouve la plus grande constance : ils continuent à suivre le processus de développement enclenché par leurs parents, en jouant particulièrement sur la diversification des productions, et en acceptant les conditions de rémunération actuelles sur plantations.

En même temps que le système agraire se réoriente, les règles sociales sont en mutation : chez les autochtones en particulier les règles de succession changent et restent à établir entre héritage par rang d'aînesse au sein du lignage et héritage par filiation directe, voire cession entre vivants.

Enfin, on notera que dans les cas où des jeunes possèdent peu de surfaces de plantations et plutôt des friches de *Chromolaena odorata*, un risque se présente pour la reproduction du système agraire. En effet, pour ces jeunes, dont les surfaces d'exploitation et les revenus sont réduits, il peut être tentant d'accélérer le cycle de succession des cultures et de réduire les durées de friche. Ces jeunes sacrifient alors la reproduction de la fertilité de ces surfaces tout en accentuant le processus de savanisation de l'écosystème forestier originel (LÉONARD et OSWALD, 1996 ; OSWALD, 1994). Or, le vieillissement des plantations actuelles, dans une conjoncture peu favorable à la replantation, en raison du coût des intrants et de la main-d'œuvre, fait peser un risque d'élargissement de ce processus.

BIBLIOGRAPHIE

- CHAUVEAU (J.-P.), 1994. « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource : une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien ». Communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Orstom - GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov. - 2 déc. 1994, 21 p., multigr.
- LÉONARD (É.), 1993. *Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le sud-ouest ivoirien. Une typologie des systèmes de production*. Orstom, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 57 p., multigr.
- LÉONARD (É.) et OSWALD (M.), 1995. « Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte-d'Ivoire : responses to a predicted crisis ». *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply* (F. Ruf et P.S. Siswoputranto éd.), Woodhead Publishing Ltd, Cambridge : 125-150.
- LÉONARD (É.) et OSWALD (M.), 1996. « Une agriculture forestière sans forêt. Changements agro-écologiques et innovations paysannes en Côte-d'Ivoire ». *Nature, Sciences, Sociétés*, IV (3) : 202-216.
- OSWALD (M.), 1994. « La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (des exemples tirés de communautés bete et baule) ». Communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Orstom - GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov. - 2 déc. 1994, 10 p., multigr.
- PILLET-SCHWARTZ (A.-M.), 1989. « Chronique d'une région en mal de décolonisation. La basse-vallée du Sassandra ». *Tropiques, lieux et liens*. Paris, Éditions de l'Orstom, Col. Didactiques : 565-577.
- RUF (F.), 1987. « Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. I. - De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail ». *L'agronomie Tropicale*, 42-3 : 218-232.
- RUF (F.), 1988. Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne. Thèse de 3ème cycle. Université de Paris X, 6 tomes, multigr.
- SCHWARTZ (A.), 1993. *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*. Paris, Éditions de l'Orstom, Col. Études et Thèses, 490 p.